

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 11 avril 2023

convocation du 4 avril 2023

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Maud CADARIO,
Messieurs : Francis VALLET-DUCLOS, René GOBEAUT, Gilles BREANT,
Vincent SORET. Cyrille DESORMEAUX

Absents excusés :

Pauline DUPONT
Jean GRUMIAUX donne pouvoir à René GOBEAUT
Michel TRONEL donne pouvoir à Francis VALLET-DUCLOS
Agnès SERGENT donne pouvoir à Cyrille DESORMEAUX

Secrétaire de séance : Christophe LEROUX

La Séance est ouverte à 20h00

1. Vote du compte de gestion 2022

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

2. Vote du compte administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur VALLET-DUCLOS Francis adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent reporté :	207 050.76€
Dépenses	434 293.06€
Recettes	459 330.82€
Excédent de clôture :	232 088.52€

Investissement

Déficit reporté :	-78 989.13€
Dépenses	79 904.50€
Recettes	181 633.87€
Restes à réaliser en dépenses :	47 893.52€
Besoin de financement :	25 123.28€
Excédent de clôture :	22 770.24€

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

3. Vote du budget 2023

Depuis la réunion de conseil du 14 mars dernier, nous avons eu les montants des dotations de l'État.
Les dépenses n'ont pas évolué.

En fonctionnement :

- le budget prévisionnel de dépenses est de 445 016,49 €
 - Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 633 602,24 € avec le report de 2022 d'un montant de 206 965,24 €
- Soit un solde prévisionnel excédentaire de 188 585,75 €.**

En investissement, les dépenses prévues lors de notre dernière réunion de conseil, n'ont pas évoluées.
Elles sont d'un montant de 66 208,27 €.

Les recettes d'investissement prévues s'élèvent à un montant de : 50 396,71 €

Soit un solde déficitaire de **15 811,56 €**, qui sera pris sur le budget de fonctionnement.

Le point sur les emprunts en cours est présenté :

- 85 000 € sur 12 ans : il se termine en 2030.
- 80 000 € sur 12 ans : il se termine en 2034

Compte tenu du virement réalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, le budget de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 172 774,19 €.

Le budget 2023 est voté à l'unanimité avec :

En fonctionnement un montant total de 633 602,24 € en recettes et dépenses.

En investissement un montant total de 66 208,27 € en recettes et dépenses.

4. Vote des taux d'imposition 2023

Après discussion il a été décidé d'augmenter les 4 taux d'impositions de 0.5%, en raison des différents projets d'investissements de la commune.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal vote les taux suivants :

Rappel des taux de 2022 :

Taxe Foncière (bâti) : 34.50 %

Taxe Foncière (non bâti) : 40.47 %

CFE (Taxe Professionnelle) : 17.73 %

Après délibération, Les taux votés par le conseil municipal (Pour 11 – Contre 1) pour 2023 sont :

Taxe Foncière (bâti) : 34,67 %

Taxe Foncière (non bâti) : 40,67 %

CFE (Taxe Professionnelle) : 17,82 %

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 14.74 %

5. Questions diverses

Un intervenant Bouygues Télécom sera présent le 02 mai pour répondre aux questions sur l'installation de l'antenne relais de téléphonie mobile.

Mise en attente de la peinture de l'abri bus situé sur la place de la commune.

Dates à retenir :

- Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 22 mai 2023 à 20h30
- Visite des points incendie le 12/04/2023 par le SDIS

➤ **La séance est levée à 23h00**

Laurence DUVAL	Agnès SERGENT Pouvoir à Cyrille DESORMEAUX	Michel TRONEL Pouvoir à Francis VALLET-DUCLOS
Francis VALLET-DUCLOS	Gilles BREANT	Maud CADARIO
Pauline DUPONT	Jean GRUMIAUX Pouvoir à René GOBEAUT	René GOBEAUT
Christophe LEROUX	Dominique MULOT Pouvoir à Christophe LEROUX	Vincent SORET
Cyrille DESORMEAUX		